

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 JUIN 2023

Date de convocation : le 15 JUIN 2023

Date d'affichage : le 15 JUIN 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de juin, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY - Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU - Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Jean-Luc FARJOU – Gilbert FAUCHER - Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL - Thierry TEULIER – Christian TIEULIE

Étaient absents ou excusés : 23 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/06/01

Adhésion à l'Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie

Adhésion à l'Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie

Vu le rapport n° XXX concernant la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) portant « Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie » ;
Vu le dossier de création du GIP comprenant le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public et la note de synthèse ;
Vu l'article 100 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
Vu le 5° du II de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré

CONSIDERANT que le rapport présenté lors de la réunion du Comité Syndical du 22 juin 2023 a été adressés à ses membres le 15 juin 2023 ;
CONSIDERANT que la création du GIP s'inscrit dans la politique volontariste du département tournée vers la valorisation du numérique, de l'énergie et de l'innovation ;
CONSIDERANT que le SIEDA a pris en charge le déploiement de la fibre optique sur le territoire et porte des expérimentations dans le domaine de la transition énergétique, s'appuyant notamment sur les réseaux intelligents (smart grids) et circuits courts ;
CONSIDERANT que l'Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie aura pour mission :

- La définition de stratégies, le portage de projets, la formation et la coordination de la mutualisation entre les membres et/ou tous types d'entités publiques ou privées dans les domaines du numérique, de l'innovation et de l'énergie,
 - Le développement des outils numériques à l'attention des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines de la cybersécurité, de la domotique, du service géographique territorial,
 - La création d'une plateforme de mutualisation,
 - Soutenir financièrement et/ou techniquement les membres dans la conception réalisation de tout projet porté par un membre dans les domaines susmentionnés,
 - Soutenir financièrement et/ou techniquement les membres dans la conception réalisation de leurs stratégies numériques, notamment tournée vers la promotion de l'inclusion numérique de l'identification des gisements et le traitement des données publiques,
- CONSIDERANT que le Syndicat d'énergies de l'Aveyron souhaite collaborer aux actions menées par le Département de l'Aveyron dans les domaines du futur GIP ;

APPROUVE la création du Groupement d'intérêt public portant « Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie » dont les membres fondateurs sont :

- Le Département de l'Aveyron ;
- Le Syndicat d'énergie de l'Aveyron (SIEDA) ;
- Le Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents (SMICA) ;
- Aveyron Ingénierie.

APPROUVE le projet de convention constitutive ci-annexée

APPROUVE la note de synthèse de création du GIP annexée à la Convention constitutive

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale :

TITULAIRES : Messieurs Jacques BARBEZANGE ; Jean Marc CALVET ; Christophe BERNIE ;

SUPPLEANTS : Messieurs Robert DIEUDE ; Jean Marie LACOMBE ; Jean Pierre MASBOU ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 2023 RODEZ
CEDEX 9

